



CONSULTATION « ESPACES PUBLICITAIRES »

La SA ADBM lance une consultation visant à l'attribution d'une Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public d'une durée de 10 ans, pour l'exploitation d'espaces publicitaires sur l'Aéroport de Bordeaux à compter du 01/07/2023.

Les entreprises intéressées pouvant justifier d'une bonne santé financière et d'une expérience dans l'exploitation de ce même type d'activité dans les lieux de transit (aéroport, gare...) peuvent demander le dossier de consultation par courrier recommandé avec accusé de réception, sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention : CONSULTATION ESPACES PUBLICITAIRES, **le 02/12/2022 à 12 h** au plus tard à l'adresse suivante :

Aéroport de Bordeaux Mérignac
Service immobilier et commerces
NE PAS OUVRIR
Cidex 40
33700 MERIGNAC

- ou en main propre contre récépissé au secrétariat du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16h à la même adresse.

La composition du dossier :

- Une lettre de candidature argumentée
- Un document de présentation de la société et du groupement auxquels elle appartient
- Un extrait Kbis de la société
- Le bilan et comptes de résultat des 3 derniers exercices
- Les références dans le domaine d'activité dans les lieux de transit (aéroport, gare...)

Seules les sociétés ayant transmis tous les documents exigés et répondant aux critères précités seront admises à participer à la consultation.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation* et devront remettre leur dossier de candidature.

** La société ADBM se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à cette Consultation*